



Conseil Municipal Relevé de décisions

Séance du 23 janvier 2019 à 20 heures
Salle des Mariages

Présents :

M. FOUTRY Luc, Mme DEMESSINE Paule, M. HALNA Simon, Mme LAMPS Isabelle, M. DEKERLE Jérôme, Mme COLETTE Suzy, M. CORDIER Guillaume, M. CURY François, M. DESSEAUX Régis, M. HUE Laurent, Mme LESUR Bernadette, Mme VOET Lyvia, Mme COISNE Adeline

Procuration(s) :

Mme BLEUEZ Gisèle donne pouvoir à Mme COLETTE Suzy, Mme FELGATE Anne donne pouvoir à Mme LESUR Bernadette, Mme COUQUE Isabelle donne pouvoir à Mme DEMESSINE Paule

Absent(s) :

Mme BAUER Agathe, Mme VANDERGUSTE Marina, M. TRUFFIN Gilles

Excusé(s) :

Mme COUQUE Isabelle, Mme FELGATE Anne, Mme BLEUEZ Gisèle

Secrétaire de séance : Mme DEMESSINE Paule

Président de séance : M. FOUTRY Luc

1 - Mise à jour du tarif pour la vente du miel d'ATTICHES

VU la délibération du 5 Octobre 2016 fixant à 5€00 le prix du pot de miel,

Considérant le succès de cette vente de miel,

Monsieur le Maire propose de fixer ce tarif à 5€50 le pot à dater du rendu exécutoire de la présente délibération.

Le bénéfice de la prochaine vente sera reversé au Centre communal d'Action Sociale d'ATTICHES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe à 5€50 le prix de vente d'un pot de miel de 212 g**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement des ALSH avec la CAF

Monsieur le Maire expose :

La convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) est arrivée à échéance au 31 Décembre 2018.

A la demande de la C A F, il est demandé aux différents conseils municipaux de bien vouloir procéder au renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 et de présenter la nouvelle politique tarifaire de cet accueil en indiquant la tarification modulée retenue.

Nouvelle tarification :

	0 à 485 €		486 à 673 €		674 à 873 €		874 à 1073 €		1074 € et +	
	1 ^{er} enf	2 ^e , 3 ^e , ...	1 ^{er} enf	2 ^e , 3 ^e , ...	1 ^{er} enf	2 ^e , 3 ^e ,...	1 ^{er} enf	2 ^e , 3 ^e , ...	1 ^{er} enf	2 ^e , 3 ^e ,...
Matin	1.66	1.60	1.71	1.65	1.76	1.70	1.82	1.75	1.88	1.80
Soir	2.93	2.63	2.99	2.68	3.05	2.73	3.10	2.78	3.15	2.83
Journée	4.32	3.86	4.37	3.92	4.43	3.98	4.48	4.03	4.54	4.09

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le CAF la convention d'objectifs et de financement des ALSH pour la période 2019-2022 et tout document y afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Attiches
Le Maire,

